

Composition du Comité de Suivi Individuel

Le CSI de l'ED PSIME est un organe temporairement associé à l'ED sur la durée de la thèse du doctorant. Il est constitué d'au moins deux membres, pérennes jusqu'à la soutenance de thèse, et indépendants de la direction du travail du doctorant. Sa constitution minimale est la suivante :

- Un membre **spécialiste de la discipline** : qui peut être du laboratoire mais hors équipe d'encadrement de la thèse
- Un membre **non spécialiste extérieur** au laboratoire d'accueil du doctorant.
- Au moins un des deux membres est un académique (enseignant-chercheur ou chercheur) titulaire de l'HDR.

Le CSI est soumis pour validation au Directoire de l'ED PSIME avec avis éventuel du Conseil de l'ED si nécessaire. Les membres du CSI pourront faire partie du jury de thèse mais ne pourront être rapporteurs.

Doctorant/Doctorante :

Nom :

Prénom :

Laboratoire :

Directeur/ Directrice de thèse :

Membre CSI 1 :

Monsieur

Madame

Nom :

Prénom :

Statut :

HDR :

OUI

NON

Laboratoire/entreprise :

Adresse :

Code postal /Ville :

Mail :

Téléphone :

Membre CSI 2 :

Monsieur

Madame

Nom :

Prénom :

Statut :

HDR :

OUI

NON

Laboratoire/entreprise :

Adresse :

Code postal /Ville :

Mail :

Téléphone :

Membre CSI N°1

Membre CSI N°2 :

Le Doctorant

Le Directeur de Thèse